



VOS DÉMARCHES

ÉLECTIONS EUROPÉENNES - Dimanche 09 juin 2024



Élections des représentants du Parlement européen

Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales avant le 1er mai (en ligne) et avant le 03 mai (en mairie).

Voir les liens internet ci-dessous pour les démarches administratives (vérification inscription/inscription listes électorales/demande de procuration)



Créé le : 2/04/2024

➔ [Vérification inscription listes électorales](#) 

➔ [S'inscrire sur listes électorales](#) 

➔ [Établir la procuration](#) 